

Compte-rendu du Comité de programmation LEADER du 30 mai 2016

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Leader 2014-2020

Comité de programmation

Le 30 mai 2016

Le lundi 30 mai 2016 à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCOT Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 719) sous la Présidence de Monsieur PICARD, Président du Groupe d'Action Locale.

Etaient présents :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Sylvie CORBEL (CAPEB) Sylvain COSSON (ARDES) Christine CORBIN (Dérailleurs) Sébastien DESLOQUES (ARPE) Christèle DREUX (URIOPSS) Annette DUJARDIN (ADMR) Philippe DUPUY (CCI) Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement) Hervé GIRARD (SOLIHA) Emmanuelle HARDOUIN (UDOTSI) Jean-Louis L'HOTELLIER (Familles rurales) Mathieu MAMBERTA (APF) François MILLET (Relais d'activités) Valentin LECAILLEZ (Pôle TES) Aurélié PATIN (ADTR) Joël RIHOUEZ (CPIE) Fabien TESSIER (CAUE)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat) Romain BAIL (Caen La Mer) Jean-Claude BRETEAU (Cingal) Bernard ENAULT (CDC Evrecy Orne Odon) Franck JOUY (Cœur de Nacre) Franck LAURENT (CDC Plaine Sud de Caen) Olivier PAZ (CABALOR) Hubert PICARD (Vallée de l'Orne) Xavier PICHON (Val Es Dunes) Béatrice TURBATTE (Entre Thue et Mue)

Invitées :

Karine GANZITTI (ASP)
Alain DEFFONTAINES (Région Normandie)

Direction/Animation/Gestion:

Christian DEBIEVE, DGS / Marine LE LOUER, animatrice LEADER / Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER

Etaient excusés :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) Pascal ESNOUF (Chambre des Métiers)	Paul CHANDELIER (CDT) Joël ROMAIN (CDC Entre Bois et Marais)

Vérification du double quorum :

17 membres de la société civile sur 21 et 10 membres issus du collège public sur 14 étaient présents. Au total, 27 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Restitution du groupe de travail sur la grille de sélection des projets et vote
3. Présentation des projets pour avis d'opportunité
4. Informations et questions diverses

1. Point sur l'actualité

Afin de faire connaître le programme LEADER sur le territoire, des actions de communication ont été menées au cours du mois de mars. Deux ateliers ont ainsi été organisés : le premier sur le tourisme et le second sur la transition énergétique.

Un logo propre au Groupe d'Action Locale du SCoT Caen Métropole a été créé ainsi que des plaquettes de présentation du programme LEADER.



2. Restitution du groupe de travail sur la grille de sélection des projets et vote

Le 25 avril, un groupe de travail a été organisé pour retravailler et expliciter certaines notions de la grille de critères de sélection des projets, en particulier celle de « l'innovation ». L'objet de la rencontre n'était pas de créer une nouvelle grille mais d'éclaircir certains points, afin de parfaire l'objectivité de l'appréciation des dossiers LEADER.

L'Europe a imposé aux Groupes d'Action Locale de sélectionner les projets qui feront l'objet d'une subvention LEADER. Pour cela, le GAL a dû élaborer une grille de sélection tenant compte des principes fondamentaux LEADER (innovation, partenariat et transférabilité) afin de permettre une amélioration qualitative des projets.

L'innovation est une notion qui a fait débat lors du précédent comité de programmation. L'innovation a une place particulièrement importante dans le programme LEADER puisque notre stratégie s'intitule : "Renforcer les capacités d'adaptation, **d'innovation** et de coopération des

Compte-rendu du Comité de programmation du 30 mai 2016

acteurs pour un territoire équilibré, attractif et **innovant**". L'innovation doit permettre au territoire de s'adapter aux mutations économiques, sociales et environnementales. Nos territoires étant en mutations constantes, nous avons besoin de nouvelles solutions et de penser différemment le développement local.

Lors de cette rencontre, il a été proposé que l'innovation soit analysée à l'échelle de l'EPCI.

On peut définir quatre types d'innovation :

- **l'innovation territoriale** : le projet est une nouveauté pour le territoire de l'EPCI.
- **l'innovation technique/technologique** : l'innovation technique peut consister en la création d'un nouveau produit, l'utilisation de nouveaux matériaux, des nouvelles technologies de l'information et de la communication...
- **l'innovation méthodologique** : ça peut être la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle, une création de partenariat, une proposition de modalités originales d'implication de la population...
- **l'innovation durable** : utilisation d'éco-matériaux, utilisation de matériaux bio-sourcés, démarche environnementale, favoriser la logique du ré-emploi...

Afin d'obtenir un point sur l'innovation, il faudra que les projets répondent au moins à deux types d'innovation (cf supra).

Une "grille de questionnement" a également été créée afin d'aider les membres du Comité de programmation dans la notation des projets présentés. La grille a aussi pour objectif d'aider les porteurs de projets dans la rédaction de leur dossier de demande de subvention.

Il a été proposé aux membres du comité de programmation de voter cette évolution de la grille de critères de sélection des projets.

La grille de critères de sélection a été acceptée à l'unanimité.

3. Présentation des projets pour avis d'opportunité

INTITULE DU PROJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE VOILE

Monsieur CHANU, maire de Luc sur Mer, et Monsieur BOSSARD, conseiller délégué, ont présenté leur projet aux membres du comité de programmation. Le projet consiste en la reconstruction de l'école et du club de voile de Luc sur Mer dans le but de pérenniser et de poursuivre le développement de cette activité.

Il a été demandé quelles étaient les relations entre la commune et l'association qui gère l'école de voile. Il n'existe pas de DSP entre la commune et l'association. L'association est très autonome et gère elle-même l'école de voile avec ses propres moyens humains et financiers. La commune veille toutefois à la pérennité de cette activité et apporte seulement 2 200€ de fonctionnement par an.

Pour le fonctionnement de l'école de voile (intégré dans le projet), il est envisagé de récupérer les eaux pour nettoyer les bateaux, les combinaisons etc. Toutefois, un membre du comité a souligné le fait que l'eau récupérée ne sera pas suffisante pour laver l'ensemble des bateaux, voiles, etc. de l'école de voile.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 14/16

Compte-rendu du Comité de programmation du 30 mai 2016

INTITULE DU PROJET : REHABILITATION D'UNE ANCIENNE USINE ELECTRIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE BASE DE CANOË-KAYAK

Monsieur ENAULT a présenté son projet de réhabilitation d'une ancienne usine électrique à Maizet pour y aménager une base de canoë kayak. Le projet prévoit également l'aménagement d'une plateforme extérieure pour les arbitres lors des compétitions. Pour le fonctionnement de cette activité, il y aura une convention avec le club de canoë-kayak de Thury-Harcourt.

Les membres du comité de programmation soulignent l'intérêt de ce projet à intégrer dans le site de qualité. Cette base de canoë kayak va contribuer à la dynamisation du Val de Maizet et contribuera à la valorisation du patrimoine industriel. De plus, cette activité va revitaliser le site du Pont du Coudray.

Il a été demandé pourquoi la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK) ne contribue pas au financement du projet. La CDC a reçu un courrier de la FFCK soulignant la pertinence du présent projet. Cependant, la FFCK ne peut pas investir dans le projet.

Monsieur ENAULT, en tant que membre du Comité de Programmation, est invité à sortir au moment de la notation du projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 14/16

INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

Aurélié RYSER, chargée de mission Europe à la ville de Ouistreham a procédé à la présentation de ce projet. Pour rappel, ce projet avait été présenté lors du comité de programmation du 29 février 2016. Il avait été demandé à ce que le projet soit retravaillé, notamment sur la notion du multi partenariat. Caen la Mer a été associée au projet et l'aire de covoiturage sera desservie par une ligne de bus.

Il a été demandé quelle était la démarche ascendante du projet. Le projet répond à une attente de la population. En effet, des questionnaires avaient été distribués aux Ouistrehamais pour connaître leurs besoins sur le territoire. Les Ouistrehamais ont identifié l'aire de covoiturage comme étant un projet qu'ils souhaiteraient voir sur leur territoire. Il a toutefois été rappelé que la démarche ascendante du programme LEADER concerne la méthode utilisée pour élaborer la stratégie de développement local dans son ensemble.

Monsieur BAIL, en tant que membre du Comité de Programmation, est invité à sortir au moment de la notation du projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 9/16

INTITULE DU PROJET : L'ECHAPPEE DES DORIS

Le 25 juin 2016, l'association des Doris de la Côte de Nacre (ADCN) organise un grand rassemblement dans le but de contribuer à la défense de notre patrimoine maritime local : les Doris. Une cinquantaine de Doris venant de toute la Région et de Bretagne parcourront le canal de Caen à Ouistreham.

Le projet n'a pas fait l'objet de questionnement.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 10/16

Compte-rendu du Comité de programmation du 30 mai 2016

INTITULE DU PROJET : CREATION D'UNE APPLICATION MOBILE DE DECOUVERTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'ORNE

Monsieur PICARD procède à la présentation du projet. Le projet consiste en la création d'une application mobile qui propose plusieurs circuits de randonnées à faire à pied ou en vélo. Il a été demandé si les utilisateurs de l'application avaient forcément besoin d'internet pour utiliser l'application. Le recours à internet est nécessaire mais seulement pour télécharger l'application. Une fois le téléchargement effectué, l'utilisateur n'a plus besoin d'internet. L'application est utilisable sur Smartphone, tablette, etc. Ce type d'application est transférable sur d'autres territoires. C'est d'ailleurs la vocation du Pôle métropolitain de diffuser et de partager des savoirs et des compétences sur d'autres territoires.

Le coût de l'application a fait débat au sein du comité de programmation pour, au final, arriver à un consensus sur un coût de prestation jugé raisonnable.

Monsieur PICARD, en tant que membre du Comité de Programmation et Président, est invité à sortir au moment de la notation du projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 13/16

INTITULE DU PROJET : « MUSIQUE ET HANDICAP » FAVORISER L'ATTRACTIVITE DES PRATIQUES ARTISTIQUES AUPRES DE TOUS LES PUBLICS.

La présentation du projet est effectuée par Monsieur JOUY, Président de la Communauté de Communes Cœur de Nacre. Le projet consiste en la création d'une classe d'éveil musical et d'expression artistique en faveur des personnes porteuses de handicap. Le projet nécessite l'acquisition de matériels spécifiques notamment un orgue sensoriel et une BAO-PAO (baguette assistée par ordinateur – puce à l'oreille).

Le comité s'est questionné quant au type de handicap qui pourrait être concerné par ce projet. Ce projet est à destination de personnes très lourdement handicapées. Au besoin, l'appareillage peut être déplacé pour être prêté à d'autres structures.

Monsieur JOUY, en tant que membre du Comité de Programmation, est invité à sortir au moment de la notation du projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16

INTITULE DU PROJET : FILIERE PAILLE

Monsieur BRETEAU, Vice-président à la Communauté de Communes du Cingal, présente ce projet qui consiste à étudier la faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une filière paille sur le territoire.

Les règles de construction en paille sont strictes et sévères. Il a donc été demandé si des assureurs vont être associés à cette étude. Ce point n'a pas encore été abordé mais est à creuser car il faudra trouver toutes les solutions possibles pour faire fonctionner le projet. De plus, des tests et des chantiers paille ont été effectués sur d'autres territoires, il faudra donc s'inspirer de ces diverses expériences.

Compte-rendu du Comité de programmation du 30 mai 2016

Les questions relatives au calibre de la botte de paille ont été relevés. En effet, les bottes de paille rectangulaires peuvent être inadaptées pour la construction paille. L'étude permettra de définir le calibrage nécessaire à ce type de construction.

Monsieur BRETEAU, en tant que membre du Comité de Programmation, est invité à sortir au moment de la notation du projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 15/16

INTITULE DU PROJET : URBANISATION DU CENTRE BOURG : URSULINES, POMMIERS, PHARMACIE ET LAVOIR

Monsieur PAGNY, premier adjoint à la ville de May sur Orne, procède à la présentation du projet d'urbanisation du centre bourg de May sur Orne. Le projet consiste en la création de 70 logements dans le but de redynamiser le centre bourg. A travers ce projet, la commune entend développer les liens intergénérationnels et la mixité sociale.

Des questions ont été posées concernant la performance énergétique des logements. Les logements ne seront pas réalisés par la commune mais par Calvados Habitat (bailleur social) et la SOTRIM (promoteur immobilier), ce sera donc lui qui décidera des types de performances énergétiques de leurs logements. Il faut toutefois veiller à éviter la précarité énergétique. Cela suggère d'avoir des bâtiments consommant faiblement. Calvados Habitat souhaite développer des logements BBC. Néanmoins, cela représente un coût alors que les loyers ne doivent pas excéder un certain montant, il ne faut donc pas trop faire monter les prix de construction.

Les membres du comité ont également soulevé la question de la desserte des transports en commun. Les logements se trouvant en centre-ville, les habitants pourront accéder aux services à pied.

Les logements seront à destination des jeunes et des personnes âgées. Il a été demandé comment la commune compte contrôler les prix de sortie des logements car si les prix sont trop élevés, les logements échapperont aux publics cibles. Des engagements sont pris pour garantir une certaine mixité générationnelle, mais il n'existe effectivement aucune garantie que les logements seront acquis par les publics ciblés.

Les membres du Comité évoquent une lisibilité perfectible dans le plan de financement de ce projet. Il est difficile de déterminer ce que LEADER viendrait financer. L'ASP conseille d'identifier précisément un poste de dépense qui pourrait faire l'objet d'une demande ciblée.

Le service instructeur souligne le fait que LEADER n'a pas vocation à soutenir ce type d'action et doute encore de l'éligibilité du projet.

Il a été demandé à ce que le projet soit retravaillé pour être présenté ultérieurement en comité de programmation.

INTITULE DU PROJET : PROJET PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES VESTIAIRES DE SAINTE HONORINE DU FAY

Jérémy BREDIN, ingénieur au SDEC, procède à la présentation de son projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les vestiaires de Sainte Honorine du Fay. A cette occasion, un matériel innovant va être installé : des panneaux solaires hybrides qui produisent de l'électricité et de l'eau chaude pour les besoins des douches. A l'échelle de la Normandie, il s'agit de la première installation de ce type pour une collectivité.

Compte-rendu du Comité de programmation du 30 mai 2016

Les membres du comité notent qu'il aurait pu être intéressant d'avoir recourt au financement participatif pour boucler le plan de financement de ce projet.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16

4. Informations et questions diverses

Afin de rendre plus facile l'accès aux Fonds LEADER pour les porteurs de projets privés, il a été demandé s'il était envisageable de mettre en place un Fonds de trésorerie au sein du Pôle métropolitain ou au sein des Communautés de Communes. Par ailleurs, un évènement de communication sur le programme LEADER à destination des associations est à l'étude.

Afin de respecter le principe du double quorum et ainsi pouvoir délibérer valablement, les dates des comités de programmation pour l'année 2016 ont été décidées par l'ensemble des membres présents. Les comités auront lieu les lundis :

12 septembre 2016

12 décembre 2016

L'ordre du jour étant écoulé, Monsieur PICARD lève la séance à 17h45.



Hubert PICARD
Président du GAL